

Collège DSPEG

**DECISION PORTANT CONSTITUTION DE JURY DE LA LICENCE DROIT MENTION DROIT
Option Santé**

Le directeur du collège Jean-Christophe SAINT-PAU,

- Vu les articles L712-2, al 4, 5^e et L613-1 du code de l'éducation ;
- Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif à la licence ;
- Vu la délibération N°50 du conseil d'administration de l'université de Bordeaux portant délégation de pouvoir du conseil d'administration aux directeurs de composantes pour la nomination des jurys d'examens en date du 10 avril 2014.

DECIDE

Article 1 : Les enseignant(e)s dont les noms suivent sont désigné(e)s en vue de constituer le jury pour la licence de Droit – Option Santé :

Président du jury :

Monsieur Laurent BLOCH – Professeur des Universités

Membre du jury :

Madame Elisa BARON – Maître de Conférences des Universités

Article 2 : Ce jury est constitué pour les deux sessions d'examens de l'année universitaire 2025-2026.

Fait à Pessac, le 18 septembre 2025

M. Jean-Christophe SAINT-PAU

Le directeur du collège DSPEG

